Département du Nord
Canton de Templeuve en Pévèle
Arrondissement de Lille

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 31/10/2024
ID : 059-215901240-20241022-2024_40-DE

COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le seize octobre 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice :	16	Etaient présents :	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSE Olivier
Présents :	12	Absent excusé :	DELEVOYE Didier
Votants :	12	Absents :	DELBERGHE Paul-Edward, LEMAIRE Aurélien, MARCHAND Laurent
			Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-40

DESIGNATION DE TROIS EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE ADMISES A REMETTRE UNE OFFRE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux pour la réhabilitation et l'extension de sa salle des fêtes « André Hoyaux » la commune a procédé au lancement d'un marché public pour une mission de maîtrise d'œuvre selon une procédure formalisée « dite procédure avec négociation » conformément au code de la commande publique en vigueur.

10 candidatures, reçues dans les délais, ont été jugées conformes au règlement de consultation et ont été de fait toutes acceptées à savoir :

1) ZITA ARCHITECTES
2) A TRIUM ARCHITECTES
3) AVANT PROPOS
4) ATELIER MA ARCHITECTURE ET URB
5) SAM BANCHET
6) BPLUSB ARCHITECTURES
7) TIM ARCHITECTURE
8) STUDIO RIJSEL
9) SARL VINCENT CHARRIER ARCHITEC
10) BUREAU FACEB

Monsieur le Maire précise que la commission communale d'appel d'offres s'est réunie le mardi 22 octobre 2024 à 18h30 afin de proposer parmi ces candidatures trois équipes de Maîtrise d'œuvre qui seront admises à remettre une offre pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle André Hoyaux à Camphin-en-Pévèle.

Monsieur le Maire ajoute que lors de la commission, notre assistant de maitrise d'œuvre (LAB AMO) représentée par Madame Juliette MARCOULT a présenté de manière détaillée une analyse complète des offres au regard des critères fixés dans le règlement de consultation qui étaient pour rappel :

- Critère n° 1 : Capacités techniques

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le
ID : 059-215901240-20241022-2024_40-DE

- Critère n°2 : Capacités économiques et financières
- Critère n°3 : Capacités professionnelles

Cette analyse des offres a donné lieu un classement.

Les membres de la commission ont choisi à l'unanimité de retenir les 3 premières équipes à savoir :

- A TRIUM ARCHITECTES
- AVANT PROPOS
- BPLUSB ARCHITECTURES

Après cet exposé, Monsieur le maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de désigner ces 3 équipes de Maîtrise d'œuvre afin qu'elles remettent une offre pour la mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension de la salle André Hoyaux à Camphin-en-Pévèle.
- ✓ Autorise monsieur le maire à réaliser les démarches nécessaires à la poursuite de ce marché public

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 25 octobre 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSE

MAIRIE DE CAMPHIN EN PÉVÈLE (NORD)